



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 16 Mai 2019

L'An Deux Mil Dix-neuf, le Jeudi 16 du mois de mai à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 10 Mai 2019, à la salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Conformément à l'Article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil Municipal est publique.

Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :

- M. Jean-Jacques SONNTAG, Mme Rachel MEUNIER-FAVIER, Mme Valérie GRANGEON, Mme Michelle BROSSIER, **Adjoints**

- M. Gilles GIRAUDON (à partir de 20h), Mme Nathalie AUROY, Mme Nicole ROHMER, M. Michel DURAND, M. Alain PERRIN, Mme Béatrice BLANCO, M. Sébastien BONNEFOI, Mme Laura LANCRY-FORESTIER, **Conseillers Municipaux**

Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) : M. Michel PEATIER

Procuration(s) :

M. Gilles GIRAUDON pouvoir à Mme Nicole ROHMER (jusqu'à 20h)

Mme Maria Paula BEM MARQUES MARTINS pourvoir à Mme Béatrice BLANCO

Mme Brigitte DEVEAUX pouvoir à M. Sébastien BONNEFOI

Secrétaire de séance :

Mme Michelle BROSSIER

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 Mars 2019

INTERCOMMUNALITE

- Adhésion au service commun des moyens techniques – LFA

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs

FINANCES

- Budget annexe de l'eau – DM n°1
- Tarifs du cimetière

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Mai 2019

ADMINISTRATION GENERALE

- Règlement du cimetière
- Règlement des salles communales

QUESTIONS DIVERSES

Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de Conseillers en Exercice : 16

Nombre de membres Présents	12
Nombre de suffrages exprimés	15
<i>Dont nombre de Procurator(s)</i>	3
<i>Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>(Cf. Délibérations)</i>

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

1. Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 Mars 2019

Mme Michelle BROSSIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Procès-Verbal du 28 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Décisions du Maire

NEANT

INTERCOMMUNALITE

3. Adhésion au service commun des moyens techniques – LFA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2 VU les statuts de la Communauté,

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 adoptant son schéma de mutualisation,

Vu la décision du Président de Loire Forez agglomération n° 710/2017 du 25 septembre 2017 décidant la création d'un service commun des moyens techniques,

Vu l'avis du comité technique de la communauté en date du 13 septembre 2017,

Vu la saisine pour avis du comité technique qui se tiendra le 22 mai 2019,

Augmenter l'efficacité des politiques publiques sans dégrader le service rendu, dans un contexte budgétaire contraint constitue un enjeu majeur pour le mandat en cours. Veiller à préserver les capacités d'investissement public du territoire pour leurs effets d'entraînement sur l'économie locale est une priorité. Cela induit de nouvelles logiques de solidarité entre les communes et l'intercommunalité et oblige à repenser le mode d'élaboration des politiques publiques. De plus, la réforme des collectivités et la modernisation de l'action publique territoriale ont d'importantes répercussions au cœur de chaque collectivité. L'organisation et la conduite des projets du territoire se fondent désormais sur des principes de mutualisation, de prévision, d'optimisation. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le schéma de mutualisation, approuvé par Loire Forez agglomération et ses communes membres.

Ce schéma, fondé sur des enjeux et des valeurs communs met notamment en avant le renforcement d'une culture territoriale et des liens de solidarité entre les membres du bloc communal, ainsi que la sécurisation et l'épanouissement des communes au sein de celui-ci. Il met également en avant des principes et des garanties dans sa mise en œuvre : Respecter la libre adhésion, le principe de subsidiarité ; garantir la lisibilité et la transparence et, enfin, favoriser la co construction et l'expérimentation. Dans ce cadre, un certain nombre de mises en commun de ressources et de moyens ont été imaginées à l'attention des communes de petites tailles, permettant ainsi d'intégrer pleinement ces dernières à cette dynamique d'optimisation des ressources.

Le service commun constitue un outil de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements de la communauté et de ses communes membres, de mettre en commun, d'améliorer et de rationaliser les moyens pour l'accomplissement des missions des cocontractants.

Afin d'optimiser leurs ressources en vue des interventions techniques demandant une habilitation particulière et/ou nécessitant du matériel spécialisé, les communes et la communauté se regroupent au sein d'un service commun et mutualisent leurs moyens techniques, humains et matériels en les rendant disponibles à l'ensemble des adhérents pour des interventions ponctuelles. Chaque adhérent propose librement les ressources qu'il envisage de mettre à disposition du service commun.

Ce service commun est géré par la communauté.

Le service commun effectue des missions techniques pour le compte de ses adhérents. Pour cela, il utilise de manière rationnelle les ressources en compétences techniques et en matériels spécialisés du territoire. Il permet ainsi la circulation des agents, d'une commune - ou de l'EPCI - à une autre, pour les interventions techniques et les mises à disposition de matériel. Il organise également la gestion des éventuels flux financiers, en fin d'année, entre les adhérents, selon qu'ils sont débiteurs ou créanciers du service.

Une convention d'adhésion au service commun précise le champ d'application, les modalités d'organisation matérielle, la situation de chaque agent du service commun, les conditions et modalités de partage des coûts du service entre les adhérents, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou de recours. Enfin, elle précise les conditions et modalités de sortie du service commun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider l'adhésion de la commune des moyens techniques porté par Loire Forez agglomération, à compter de la date de signature de la convention par les deux parties et pour une durée illimitée.
- **APPROUVE** la convention qui s'y rattache
- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion au service commun ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

RESSOURCES HUMAINES

4. Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de permettre le remplacement d'un agent muté, il convient de créer et supprimer les postes concernés.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification du tableau des effectifs suivante :

Grade	Durée hebdomadaire	Date de création	Date de suppression
Adjoint technique	32.5	20/05/2019	01/07/2019
Adjoint administratif	32.5	01/07/2019	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	32.5		01/06/2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **DECIDE** d'adopter les créations et suppressions d'emploi ainsi proposées
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs.

*Béatrice BLANCO demande des précisions quant au recrutement à l'accueil.
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de Christine CHENEVARD qui travaillait à Saint-Héand. Elle prend ses fonctions le 20 mai 2019.*

FINANCES

5. Budget annexe de l'eau – DM n°1

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant, à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le Conseil Municipal est appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives.

Cette décision modificative concerne le budget de l'eau sur le point suivant :

- Alimenter le compte 673 afin de procéder à des annulations de titres concernant la facturation 2017 - 2018 suite à des erreurs de tiers.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 du budget eau telle que présentée.

FINANCES

6. Tarifs du cimetière

Par délibération du 12 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé les tarifs communaux 2019.

Suite à la réalisation de l'extension du cimetière, il est proposé de voter à nouveau les tarifs pour le cimetière, tels qu'annexés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs du cimetière

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Mai 2019

CIMETIERE	
Prestations	Tarifs 2019
<i>Caveaux</i>	
- Carré 5 – n° 2 (6/8 places)	2 800 €
- Carré 5 – n° 7 (6/8 places)	2 700 €
Partie Extension – caveau 4 places	2 520 €
Partie Extension – caveau 6 places	3 120 €
<i>Concession</i>	
- par m ² pour 15 ans (TTC)	70 €
- par m ² pour 30 ans (TTC)	130 €
- par m ² pour 50 ans (TTC)	250 €
<i>Columbarium</i>	
- Concession de case pour 5 ans (TTC)	112 €
- Concession de case pour 10 ans (TTC)	214 €
- Concession de case pour 15 ans (TTC)	300 €
<i>Cavurnes</i>	
- Concession pour 5 ans (TTC)	135 €
- Concession pour 10 ans (TTC)	270 €
- Concession pour 15 ans (TTC)	400 €
Taxe inhumation	45 €
Taxe exhumation	45 €
Vacation funéraire	25 €
Epannage de cendres	30 €
<i>Occupation du caveau communal</i>	
- Les 3 premiers mois (pour les habitants de la commune)	gratuits
- A partir du 4 ^{ème} mois (pour les habitants de la commune)	1 € / jour
- Dès le 1 ^{er} jour (pour les personnes extérieures)	1 € / jour

ADMINISTRATION GENERALE

7. Règlement du cimetière

Par délibération du 19 juillet 2002, le conseil municipal a approuvé le règlement du cimetière. Celui-ci a ensuite été modifié par délibération du 11 février 2011.

Suite à la réalisation de l'extension du cimetière, il est proposé de compléter le règlement du cimetière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le règlement du cimetière

ADMINISTRATION GENERALE

8. Règlement des salles communales

En vue d'assurer la bonne utilisation des salles (salle des Fêtes, salle du foot et salle du volley) et afin que les usagers disposent de toutes les informations et consignes utiles, il est apparu nécessaire de réaliser un règlement d'utilisation des salles communales.

Ce règlement sera remis à chaque utilisateur de l'une des salles concernées au moment de la location.

Le projet est joint à la présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le règlement des salles communales

QUESTIONS DIVERSES

- Info « maison Zyber » : nous avons été alertés par les locataires d'un déjointement de la faïence au-dessus de l'évier ainsi que d'un léger affaissement au niveau d'une cloison. Nous avons donc fait procéder à la mise en place d'étais. Le plafond a été ouvert pour constater qu'il n'y avait pas d'infiltrations d'eau. Un expert d'assurance est intervenu. Le bâtiment ne présente pas de dangerosité. Il apparait finalement aux dires des locataires que cet affaissement existait au moment de la prise du logement. La section Peinture a été déménagée à l'ancien CTM. Se posera la question du devenir de ce logement et aux travaux à y réaliser. La commune aidera les locataires à trouver un logement le cas échéant.
- Le contentieux avec les docteurs Fréry et Thomas est terminé suite à la signature d'un protocole transactionnel comme nous vous l'avions présenté lors d'un précédent conseil. (2 975.91€ annulations loyers)
- Information concernant un mail reçu hier 15/05 à 22h17 de la part d'une riveraine de la rue des Balmes concernant l'emplacement de son compteur d'eau. Des échanges ont déjà eu lieu. La situation n'a pas changé. Le compteur relevé sera situé dans la

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Mai 2019

propriété. Une réponse précise sera apportée à Madame dès que le point aura été fait avec les services de Loire Forez.

- Remerciements : AMF pour la mise à disposition de salle pour une formation / Comité des Fêtes et FNACA pour leur subvention
- Prochaines échéances :
 - o Elections européennes le dimanche 26 mai
 - o Conseil Municipal le jeudi 27 juin
- **Compte rendu sommaire des commissions municipales**

Commission Cohésion sociale

- Semaine bleue du 7 au 13 octobre 2019. Lundi : loto intergénérationnel ; jeudi : sortie au Puy-en-Velay avec visite de l'atelier des dentelles (gratuit) et de la société Pagès (4.8€/pers)
Zénith le 17/10 : pour le moment pas d'information quant au spectacle (offert par le Département). La commune prend en charge le transport.
- Emplois d'été : les 8 jeunes ont été retenus. Réunion avec eux le 5 juin.
- Mutuelle : communication à partir de juin. Sur l'année passée, 13 contrats ont été signés sur 17 RDV.
- Anniversaires de mariage : 50 ans, étendu aux 55, 60, 65, 70 ans et plus. Toute la communication sera faite la semaine prochaine. La cérémonie a lieu le 28 juin à 15h00.

Commission Communication – Démocratie locale

- Le bulletin est en préparation : 44 pages. Même tarif que d'habitude. La distribution aura lieu les 10.11.12 juillet. La participation de tous est souhaitée.
- En 2015, les cadeaux de mariage et de naissance ont été mis en place. Pour les cadeaux de mariage : le stock de bouteilles de champagne étant terminé, de nouvelles bouteilles ont été commandées : elles sont dans une boîte noire avec le ruban sérigraphié.
Pour les cadeaux de naissance, sur 100 lapins, il en reste 9 en stock. Une nouvelle commande va donc être passée.
- La communication concernant la soirée de l'été sera faite la semaine prochaine, soit la semaine 21.
- La banderole annonçant la soirée de l'été sera refaite car il est trop compliqué et trop coûteux de réutiliser celle de l'année dernière compte tenu du nombre d'éléments à modifier.
- Concernant le nouveau logo de la Commune, les devis sont arrivés pour changer les inscriptions des bâtiments et le flocage des véhicules. Tout sera fait lorsque la dernière voiture sera livrée.

Commission Vie associative

- Devant la recrudescence de faux-billets, la commune va acquérir 2 détecteurs de faux-billets qui seront prêtés aux associations lors de leur manifestations. Un stylo « détecteur » (voire 2 ou 3) seront offerts à chaque association.

Commission Education – Conseil municipal des enfants

- Grève le 9 mai. Sur 10 professeurs, 8 en grève. Mise en place du service minimum d'accueil : environ 50 enfants accueillis.
- Le jardinet devant la cantine sera planté par les enfants avec des fleurs
- Repas à thème oriental le mardi 21 mai
- Conseil d'école le 11/06 : commission Education le 5/06 pour préparer
- Remise des calculatrices le 21/06 à 17h30
- L'arbre de la laïcité a été changé (poirier à fleurs) et l'arbre pour Gabin planté (cerisier à fleurs). Les 2 ont été offerts par le pépiniériste M. Merle.
- 231 élèves sont prévus aux effectifs pour la rentrée...
- CME : le 06/05 distribution des candidatures pour un retour le 21/05 et élections le 4/06
- Prochain CME, mercredi 22 mai : rencontre avec le directeur d'Intermarché et préparation des Paroles de Petits élus pour le bulletin
- « Arthur » a été reçu et va être mis en place dans les semaines à venir
- Remise des écharpes aux nouveaux élus et diplômés le jour de la Fête de l'Ecole
- Voyage du CME : départ en bus avec Sury pour la gare ; visite de l'Assemblée Nationale et bus Open Tour
- Comité de gestion du 10/04 : David Duguet coordonne l'activité des agents de l'école afin qu'elles aient un référent direct.
- Sécurité : il a été rappelé à l'un des locataires de remettre systématiquement la chaîne pour empêcher l'accès.

Commission Fleurissement

- Gour des Véroniques : 200 arbres abattus pour des raisons de sécurité. Le nettoyage du site sera réalisé après ainsi qu'un replantage à l'automne.
- La commune a reçu un prix d'encouragement de Fleurir Loire
- Des copeaux de bois ont été installés dans les massifs pour maintenir l'humidité
- Devis en cours pour la réalisation de gabions rue de Stade
- Un mail sera envoyé pour donner toutes les dates du fleurissement

Commission Animations et cérémonies

- Soirée de l'été : une vidéo explicative va être publiée.
La soirée a lieu de 17h à 22h. Troc vente de maroquinerie et de jeux vidéos, avec inscription obligatoire au préalable. Les tables et chaises seront fournies par la mairie ainsi que 2 boissons. S'il pleut, repli dans la salle polyvalente. A 19h, show de foot avec des lots pour les enfants. Petit concert de 4 jeunes de l'école de musique. Tartifourme

Commission Patrimoine bâti communal

- Une commission a eu lieu le 18/04. Un compte-rendu a été envoyé à tous le lendemain.
- Cimetière : les travaux devaient être terminés le 27/04.... La réalisation du béton balayé a été repoussée : 9/05 puis report au 16/05, normalement devrait avoir lieu le 23/05 pour une réception du chantier le 5/06.

Commission Voirie – Sécurité

- Chantier rue des Balmes : la SADE a stoppé les travaux du 30/04 au 12/05. Pour le moment, le calendrier est respecté. 27/06 : l'eau et l'assainissement devraient être finis. Du 1/07 au 20/08 environ : stand-by dans l'attente du traitement par Orange,

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 Mai 2019

Bouygues, SIEL ...pour la dépose des poteaux. L'été, la route restera « barrée » même si les riverains pourront circuler.

- Vandalisme : 2 faits en quelques semaines :
 - o Tuteurs des arbres des tennis : détruits à coups de pieds. Une plainte est en cours, la vidéoprotection devrait être utile...
 - o Stade des Landes : effraction, destruction des portes ... (les photos ont été diffusées en séance). Une plainte a été déposée ainsi qu'une déclaration à l'assurance.
- Le radar rue du Stade a été installé lundi pour détection des vélos et des motos.
- Plan Vigipirate Eté : toujours « sécurité renforcée, risque attentat »

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Fait à Saint Cyprien, le 20 Mai 2019

LE MAIRE
MARC ARCHER

